

Sélection d'entrée à l'IRTS 2020-2021

Candidature par Parcoursup

Fiche technique d'admission

2020 - 2021

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social - DEASS

Educateur de jeunes enfants - DEEJE

Educateur spécialisé - DEES

Educateur technique spécialisé - DEETS

Entrée en septembre ou octobre 2020

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

1/ Inscription sur Parcoursup

<p>22 janvier 2020</p> <p>au 12 mars 2020</p>	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. ▪ Je formule mes vœux. <p>Jeudi 12 mars 2020 : dernier jour pour formuler mes vœux.</p>
<p>jusqu'au</p> <p>02 avril 2020</p>	<p>Le 02 avril : dernier jour pour finaliser mon dossier candidat.</p> <p>Je m'assure que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. J'ai rédigé mon projet motivé et la fiche de centres d'intérêts. 2. J'ai réglé les 50€ correspondant aux frais d'étude de dossier <u>sur le site de Parcoursup</u> (pas de chèque).
<p>Du 14 mars</p> <p>au 02 avril 2020</p>	<p>L'IRTS contrôle les paiements des frais d'étude de dossier et valide les dossiers pour la phase d'étude sur Parcoursup.</p>
<p>Les 3- 6 et 7 avril 2020</p>	<p>L'IRTS étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</p>

2/ Recevabilité des dossiers

Le 11 avril 2020	<p>A la suite de l'étude de votre dossier, vous recevez une réponse sur Parcoursup. Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vous pouvez passer l'oral d'admission ✓ Votre dossier est refusé. Le processus d'admission est terminé
-------------------------	--

3/ Admission : épreuve orale et résultats

Entre le 12 et 13 avril 2020	<p>Je peux passer l'épreuve orale d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je m'inscris par Parcoursup à un des créneaux proposés. ✓ La convocation correspondante (matin ou a-m) sera disponible sur Parcoursup. <p>Frais → 80 euros par formation (quel que soit le site).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les frais liés à l'épreuve orale d'admission sont à régler sur le site de l'IRTS. Le candidat devra s'acquitter de ces frais par carte bleue en suivant la procédure suivante : <p><u>Etape 1</u> : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr *Créer son compte - Vous recevrez un login et mot de passe.</p> <p><u>Etape 2</u> : Payer en ligne le montant des frais de l'épreuve orale d'admission (80 €) jusqu'au 13 avril minuit en choisissant la formation pour laquelle votre dossier a été validé.</p> <p><u>Etape 3</u> : Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.</p> <p>→ Au 14/04/2020, si le paiement n'est pas enregistré, l'entretien est annulé.</p>
convocation	<p>Votre convocation à l'épreuve orale d'admission est disponible sur Parcoursup. Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)</p>
Les épreuves orales d'admission 2020 Sur les semaines 16, 17 – 18 & 19	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un CV ▪ Une pièce d'identité ▪ Une lettre de motivation <u>argumentée d'au moins 2 pages.</u> <p>Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation, vous devez en effectuer la demande <u>dans votre lettre de motivation</u> et indiquer à quel titre.</p> <p><i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui seront reconnus admis pour l'entrée en formation, seront reçus pour un entretien de positionnement permettant de valider ou pas leur demande.</i></p>

<p>Mi mai 2020</p>	<p>Je consulte les résultats sur Parcoursup</p> <p>Je suis admis(e) : Sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l'IRTS. L'IRTS vous transmettra par email les consignes d'inscription et le dossier administratif d'inscription. Le dossier sera à renvoyer avec les pièces demandées.</p> <p>Je suis sur liste complémentaire : Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p> <p>Je confirme mon inscription.</p>
<p>SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2020</p>	<p>Rentrée des étudiants admis en formation</p>

Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, **l'inscription sur Parcoursup est obligatoire**. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation,
- Inscription à la formation en apprentissage.

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

